Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)
Niveau 2 Industrie
Option sources non scellées
Formation initiale

Durée

72.00 Heures
9 Jours

Référence

STD-RADI202I

Pré Requis

Niveau équivalent au baccalauréat à orientation scientifique

Public Concerné

Toute personne appelée à exercer les fonctions de personne compétente en radioprotection de niveau 2 dans le secteur industrie ou recherche concernée par les sources non-scellées, et scellées associées à leurs contrôles.

Objectifs :

- Maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection
- Etre en mesure d'appuyer l'employeur les actions liées à la radioprotection
- Participer à l'élaboration de la formation et à l'information des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants
- Faire preuve d'autonomie en matière de radioprotection
- Echanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'interventions d'autres entreprises
- Etre reconnu(e) personne compétente en radioprotection de niveau 2 pour les sources non-scellées, et scellées associées à leurs contrôles.

Retrouvez le planning complet de nos formations PCR, sur la page
https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-pcr

Le + métier :

La formation de personne compétente en radioprotection de niveau 2 pour les sources non scellées dispensée par DEKRA est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 18/12/2019.

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné

Contenu

1. Introduction
2. Les rayonnements ionisants, les valeurs de référence
3. Le contexte administratif et réglementaire
4. Le rôle du Conseiller en Radioprotection et les différents acteurs de la radioprotection
5. La réglementation liée aux sources non-scellées
6. Les installations et équipements
7. La surveillance dosimétrique
8. La situation d'urgence
9. Les dossiers de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation ASN
10. Exercices et mise en application Source non-scellées portant sur :
- Des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance)
- Evaluation des risques (Arrêté du 15 mai 2006 modifié par l'Arrêté du 28/01/2020)
- Définition et délimitation des zones réglementées
- Définition et mise en place de la surveillance dosimétriques
- Définition de contrainte de dose
- Mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures – sources non scellées (Arrêtés du 23 octobre 2020 et du 23/07/2008)
- Analyse de l'efficacité de la mesure
- Gestion de situation accidentelle et procédure de décontamination

11. La gestion des relations EU/EE
12. L'information, la formation

Les différentes notions abordées sont modulées selon les acquis des stagiaires.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances individuelle partie théorique : épreuve écrite sous forme de QCM complétée de questions à réponses ouvertes et courtes (90 minutes : évaluation adaptée en fonction des types de sources de rayonnements)

Evaluation des connaissances partie appliquée : Une épreuve orale intégrant 1,5 heure de travail collectif d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum 15 mn

Documents remis :
- Certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cas de réussite aux évaluations théoriques et pratiques
- Attestation d'assiduité à l'attention du financeur